

Les grandes recompositions socio-spatiales en milieu urbain. Cas d'Alger

*Nadia DJELAL**

Alger, par son rôle de grande capitale nationale, dans un contexte de changement économique et face à une amélioration du niveau de consommation et d'équipement des populations, est le champ de mutations importantes qui se traduisent par une recomposition spatiale à l'échelle de toute l'agglomération.

L'objet de cette communication est de nous interroger sur le sens à donner à cette recomposition spatiale d'Alger et notre objectif est d'apporter des éléments d'analyse nés de travaux que nous avons entrepris précédemment ou qui sont en cours.

Les transformations de la capitale ont été marquées à la fois par des évolutions d'ordre démographique (taux d'accroissement, mobilité résidentielle...), fonctionnel (tertiaire de service et nouvelles fonctions...) et d'ordre spatial (nouveaux instruments d'urbanisme et marché foncier, nouvel habitat informel, périurbanisation / étalement / fragmentation, nouvelles centralités...), le tout contribuant à une recomposition de l'agglomération toute entière.

1. La croissance démo-spatiale de l'agglomération algéroise et la mobilité résidentielle de la population

Le RGPH –1998¹ a mis en évidence, pour la première fois dans l'histoire contemporaine d'Alger, une diminution de la population résidente dans les communes centrales et une augmentation de population dans le reste des communes de la wilaya². Cette tendance a été confirmée par le RGPH de 2008 (même si les chiffres restent encore provisoires).

Nous constatons globalement à partir du tableau 1, que depuis 1987, dans l'espace central d'Alger, la population présente un taux de croissance négatif, ce qui signifie que la population est en diminution

* Maître de conférences, Ecole Nationale Supérieure d'Architecture (ex Epau).

¹ Recensement Général de la Population et de l'Habitat

² La Wilaya d'Alger comprend 13 circonscriptions regroupant au total 57 communes.

constante. Depuis 1998, ce mouvement de diminution de la population se propage tel une tâche d'huile sur le péricentre qui englobe les communes qui entourent le centre. Il y a donc un dépeuplement des espaces centraux et péricentraux avec des taux d'accroissement de population qui diminuent de plus en plus au fur et à mesure que l'on s'approche du cœur de la ville.

Ceci peut être expliqué par plusieurs facteurs combinés entre eux et dont nous pouvons en citer quatre :

- La saturation du centre,

- Les mécanismes spéculatifs, particulièrement forts dans les espaces centraux et péricentraux et exacerbés par une demande grandissante des fonctions tertiaires en locaux dans le cœur de la capitale, sont souvent une des causes majeures du dépeuplement. Ce dépeuplement signifie en fait un processus touchant les logements à usage résidentiel qui sont vendus ou loués à prix forts, pour être ensuite transformés et reconvertis en bureaux d'activités tertiaires.

- L'état du cadre bâti est également une autre cause de dépeuplement, plus particulièrement dans le noyau historique et les espaces péricentraux nord et sud. Ces espaces, anciens avec des densités souvent très fortes, une accessibilité très difficile marquée par une congestion du trafic et l'absence d'aires de stationnement sont devenus des espaces de répulsion, en dépit de leur situation près du centre. Leur parc immobilier soumis à un processus de vieillissement et de dégradation, incite ou oblige la population à quitter ces espaces et à s'installer dans les périphéries dans le cadre des différentes opérations de construction : auto- construction, promotion immobilières, etc..

Tableau 1 : Taux d'accroissement de la population aux RGPH de 1987-98-08

	Population			Taux d'accroissement de la population	
	1987	1998	2008	87/98	98/08
Espace central ³	429 960	377 392	258 463	-1,18	- 3, 71
Espace péricentral ⁴	591 603	611 344	543 887	0,30	- 1,16
Espace périphérique proche ⁵ -1 ^e couronne	643 477	863 128	1 030 115	2,71	1,78
Espace périphérique lointain ⁶ - 2 ^e couronne	461 879	710 176	974 431	3,99	3,21
Total 57 communes	2 126 919	2 562 040	2 806 896	1,71	0,92

Source : Données du RGPH

- La recomposition de la structure familiale est un autre facteur important du dépeuplement. Le dernier recensement a mis en évidence, sous l'effet de l'évolution des mœurs et des transformations du mode vie, une tendance de plus en plus nette et croissante, vers la constitution de ménages de type mononucléaire, c'est à dire un couple avec enfants. A la grande famille où cohabitaient sous le même toit, plusieurs couples avec enfants, se substitue donc la famille de taille réduite et vivant séparément. L'éclatement de la grande famille et le départ de certains de ses membres vers d'autres logements, expliquent donc en partie la perte de population de ces espaces.

A l'inverse nous constatons qu'au niveau des espaces périphériques, même si les taux de croissance marque un ralentissement ou même une diminution en valeur relative, le RGPH montre un accroissement en valeur absolue. C'est-à-dire que la population continue à augmenter aussi bien dans la 1^e couronne que dans la 2^e. De plus nous constatons des augmentations plus importantes dans les périphéries ouest qui restent beaucoup plus attractives par rapport aux périphéries est.

³ Communes de Sidi M'hamed, Alger centre, La Casbah, El Madania, El Mouradia, Hamma Annassers.

⁴ Communes de Oued Koriche, El Biar, Hussein Dey, Bab El Oued, El Makkaria, Kouba, Bir Mourad Rais, Hydra, Bouzaréa, Bologhine, Rais Hamidou, Hammamet.

⁵ Communes de Bachdjerah, El Harrach, Oued Smar, Mohammedia, Bab Ezzouar, Baraki, Les Eucalyptus, Birkhadem, Djasr Kasentina, Draria, Ben Aknoun, Beni Messous, Dely Ibrahim, El Achour, Ain Benian, Bourouba

⁶ Communes de El Mars, Bordj El Bahri, Ain Taya, Heraoua, Bordj El Kiffan, Rouiba, Reghaia, Dar El Beida, Sidi Moussa, Shaoula, Ouled Chebel, Birtouta, Kheraissia, Baba Hassen, Tessel El Merdja, Douira, Mahelma, Rahmania, Zeralda, Soudania, Ouled Fayet, Cheraga, Staoueli

La périphérie est donc le réceptacle des mouvements migratoires internes puisque le taux de croissance démographique d'Alger entre 1998 et 2008 (0,92 %) est inférieur au taux de croissance démographique national durant la même période (1,8 %). Ce qui signifie qu'Alger n'enregistre plus de mouvements migratoires provenant de l'extérieur de son territoire et que les déplacements de population constatée ne se font qu'à l'échelle intra-urbaine.

Les causes de ces mouvements sont multiples. Ainsi, la disponibilité de terrains dans des espaces à vocation rurale et agricole, a permis aux interventions publiques et aux initiatives privées de produire un cadre bâti, les premières sous formes de grands ensembles dans la périphérie est, les secondes de constructions individuelles dans la périphérie ouest. Cette émergence d'espaces résidentiels nouveaux a été d'autant plus rapide et forte que la législation en vigueur n'imposait pas aux initiatives publiques et privées, durant les premières années de l'indépendance, des contraintes particulières dans le domaine de la construction, notamment dans les communes rurales non soumises à des plans d'urbanisme. De plus, la multiplication des procédures et des intervenants a, dans une situation d'anarchie, permis une diffusion massive de la fonction résidentielle sous diverses formes en périphéries sur les terres agricoles.

2. Les transformations d'ordre fonctionnel : le tertiaire de service.

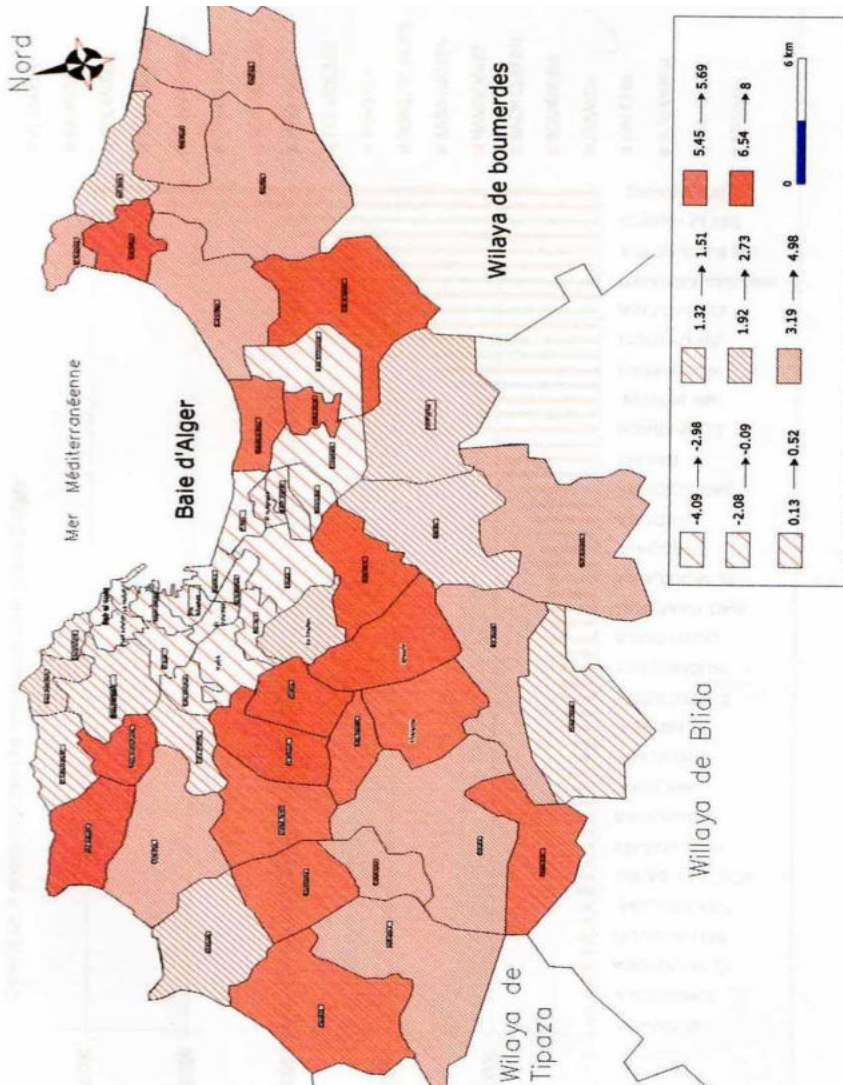
Une recherche entreprise en 1995 sur les activités tertiaires de service dans la capitale, nous a permis d'analyser leur développement spatial. Globalement, le développement des activités tertiaires de service est récent puisque plus de 67% des entreprises ont été créées entre 1980 et 1995.

L'Algérie indépendante a investi le centre colonial qui est resté l'espace central de la capitale avec la récupération du cadre bâti et son occupation par les nouvelles fonctions politiques, administratives et socio-économiques. Les fonctions du centre sont donc non seulement maintenues, mais aussi renforcées, puisque les deux communes d'Alger-centre et de Sidi M'hamed regroupent en 1995, 38 % des établissements tertiaires de notre échantillon, établissements qui ont vu leur nombre se multiplier par sept depuis 1970.

Dans le centre et le péri-centre, la multiplication des activités tertiaires a été particulièrement forte durant la décennie 80, correspondant au début de la mise en place de l'économie de marché en Algérie, à la fin des monopoles de l'Etat sur l'économie et aux lois de 1982 et 1988 relatives aux investissements privés qui vont stimuler l'activité

économique privée par des crédits octroyés au financement des projets, des avantages fiscaux, des bonifications financières, des facilités dans l'importation des biens d'équipements, etc. Au total, centre et péricentre regroupent 80 % des établissements tertiaires de notre échantillon en 1995, soit une multiplication par près de sept depuis 1970

Carte n°1 : Répartition des taux de croissance de la wilaya d'Alger entre 1998 et 2008



Carte élaborée par Hamed A.W. et Achour H. -

Tableau n°2 : Evolution quantitative des établissements tertiaires de services à Alger entre 1970 et 1995.

	1970		1995	
	nombre	%	nombre	%
Centre, Péricentre	86	87	621	80
Périphérie Ouest	4	4	61	8
Périphérie Est	9	9	95	12
Total	99	100	777	100

Source : enquête personnelle

Cependant, si le centre et le péricentre, anciens espaces coloniaux, enregistrent entre 1970 et 1995, de fortes augmentations en valeur absolue d'activités tertiaires de service, ils montrent par contre une diminution en valeur relative, au profit d'autres espaces, c'est à dire les périphéries. En périphérie, la tertiairisation se développe progressivement, avec une légère baisse ces dernières années en valeur relative dans la périphérie est par rapport à la périphérie ouest. C'est à dire que la périphérie ouest, avec un environnement plus favorable et plus résidentielle, commence à prendre de l'avance en ce qui concerne le développement du secteur tertiaire par rapport à la périphérie est qui elle, garde un fort caractère industriel et agricole. Le tertiaire de service s'implante en grande majorité dans les nouveaux espaces d'urbanisation, là où le cadre bâti a transformé totalement la forme et les fonctions des structures anciennes, la résidence et le tertiaire remplaçant la fonction rurale et agricole.

En définitive, le développement du secteur tertiaire se traduit par un double phénomène portant à la fois sur :

- une concentration de plus en plus forte d'activités tertiaires dans les espaces centraux et anciens, qui restent encore des espaces privilégiés car ils constituent un nœud d'informations et par là, le lieu des interactions aussi bien économiques que sociales, malgré leur état physique saturé et vieilli.

- un desserrement de plus en plus évident et de nouvelles localisations qui s'effectuent sur d'autres espaces, c'est à dire soit dans « les espaces sans mobilité » où la croissance des établissements est relativement modérée, soit dans les périphéries, espaces d'urbanisation nouvelle, avec une croissance légèrement plus forte à l'ouest qu'à l'est.

3. les mutations d'ordre spatial.

Sur le plan spatial, parmi les éléments nouveaux qui vont permettre à l'espace urbain de connaître des mutations importantes et profondes, nous retiendrons la mise en place de nouveaux instruments d'urbanisme et la nouvelle loi foncière de 1990, la prolifération de l'habitat illicite ou informel dans un vaste mouvement de périurbanisation et la production de nouvelles centralités.

• *Les nouveaux instruments d'urbanisme et la nouvelle loi foncière.*

Dans le nouveau contexte, les anciens instruments de planification urbaine qui reposaient sur la programmation des investissements publics deviennent obsolètes et sont remplacés par de nouveaux instruments d'urbanisme beaucoup plus orientés vers la rationalisation de l'occupation des sols. Ainsi le Plan Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (PDAU) d'Alger, mis en place en 1995, vise avant tout à remplacer une pratique urbanistique bureaucratique par une gestion plus économique des sols en renforçant la réglementation urbaine et en instituant un urbanisme polyfonctionnel dans lequel les différentes fonctions urbaines sont intégrées (habitat, commerce et service, industrie).

Quand au Plan d'Occupation des Sols (POS), instrument opérationnel et de composition urbaine, il permet de prendre en charge, en plus des actions d'urbanisation nouvelle, des opérations d'urbanisme spécifique, tel que rénovation, réhabilitation, densification, gestion de l'espace public comme moyen de reconquête des centres villes délabrés, réhabilitation des périphéries désordonnées, préservation du patrimoine bâti et de l'environnement, etc... tout en permettant la concertation et l'intégration de nouveaux acteurs de l'urbain, c'est à dire les citoyens par le biais d'associations.

Mais davantage que ces instruments, c'est surtout l'état du marché foncier qui va accélérer la recomposition de l'espace urbain algérois.

En rupture avec le modèle de développement volontariste et socialiste, la nouvelle loi foncière de 1990 réhabilite la propriété privée et permet le remplacement de la gestion étatique centralisée par une gestion reposant sur un marché foncier libéral dans lequel l'Etat n'est plus le seul acteur de l'urbanisation. Ainsi, si l'Etat et les collectivités locales continuent à jouer un rôle de régulateur de l'urbanisation car ils restent toujours les seuls initiateurs des instruments et des actes d'urbanisme, d'autres acteurs apparaissent et peuvent s'impliquer dans le

fonctionnement du marché foncier : les propriétaires fonciers, les agences privées de promotion foncière et immobilière, des agences foncières locales ...

• *Le marché foncier*

Un travail d'investigation et d'enquêtes sur le terrain effectués durant le premier semestre de l'année 2009 sur la situation **du foncier et les prix des terrains** dans les différentes communes d'Alger, nous a permis de tirer des conclusions qui, même partielles, nous éclairent quelque peu sur le marché du foncier dans la capitale.

A l'échelle micro – spatiale, dans une même commune les prix fonciers diffèrent d'un point à un autre selon plusieurs facteurs : la morphologie du terrain (pente ou plat), l'environnement (qualité environnementale et image du quartier), la position par rapport aux grands axes routiers et l'accessibilité (rue principal ou secondaire, autoroute), le statut juridique (acte de propriété, permis de construire...), enfin la distance par rapport au centre du chef lieu de la commune.

A l'échelle macro – spatiale, les prix des terrains varient surtout en fonction de la distance au centre-ville.

La carte n°2 donne les résultats suivants :

- Les communes constituant l'espace central d'Alger ne présentent pas les valeurs foncières les plus fortes.
- Les communes dont les prix fonciers moyens sont les plus élevés sont les communes résidentielles situées à l'ouest du centre d'Alger.
- Puis les valeurs diminuent au fur et à mesure que l'on s'éloigne du centre.
- Enfin les communes périphériques ouest présentent des valeurs foncières supérieures aux communes périphériques est.
- Les communes les plus lointaines par rapport au centre ville d'Alger, à l'est et au sud-ouest, montrent les valeurs foncières les plus faibles, excepté la commune balnéaire de Zéralda.

L'Etat n'étant plus le seul à investir dans l'urbain ainsi que la multiplication des acteurs contribuent tout deux à une extension spatiale des villes de plus en plus importante. La rareté du foncier (en dehors de quelques poches disséminées et de propriétés privées conservées, la majorité des terres sont propriété communale ou domaniale) provoque une inflation des prix des terrains à bâtir, produisant une appropriation et un type de construction qui échappent à toute forme de contrôle

Pour pouvoir apprécier correctement le rôle du marché foncier dans les recompositions spatiales de la capitale, il nous serait nécessaire de combiner les données du foncier et les données des différentes catégories socio – professionnelles. Ces dernières ne sont plus fournies par le RGPH depuis 1987.

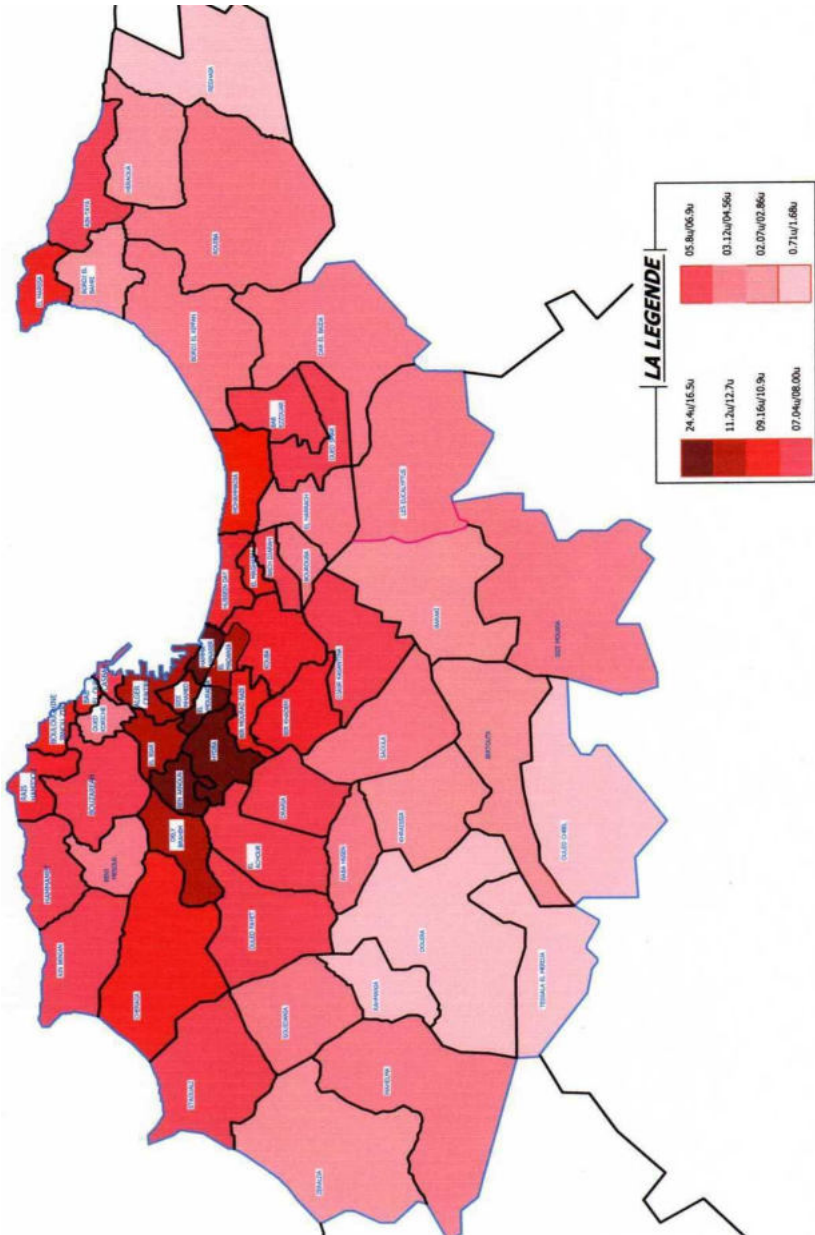
• *Les nouvelles formes d'urbanisation : périurbanisation, étalement, fragmentation, l'habitat informel et nouvelles centralités.*

Durant la première période allant de 1962 au milieu des années 80, qui se caractérise par une économie planifiée, l'urbanisation est le résultat presque exclusif de l'investissement et des politiques publiques. Le développement urbain qui reste très largement un développement des périphéries au détriment du centre et des espaces péricentraux, est marqué par la mise en place des ZHUN, des Zones Industrielles et de lotissements, sur les réserves foncières communales. Les formes d'urbanisation induites par les premières années post-indépendance, sont en fait surtout le résultat d'une simple politique de l'habitat sous contrôle de l'Etat et des Collectivités locales, pour répondre aux besoins d'une population dont les taux de croissance sont assez considérables.

Les extensions des villes, qui se font sans prise en compte des principes d'un développement urbain durable, se traduisent par une consommation effrénée des sols et un étalement du tissu urbain au détriment des terres agricoles, par une détérioration des conditions environnementales et par un manque flagrant d'équipements, notamment au niveau des besoins les plus élémentaires (écoles, centres de soin, commerces, services...).

A Alger, cette première phase d'urbanisation est particulièrement visible dans les zones est.

Carte n°2 : les valeurs foncières par commune dans la wilaya d'Alger



Carte élaborée par Abderrabim M. et Benkhelouf R.

Les années 80 marquent une période de transition qui va aboutir à une nouvelle politique économique orientée vers l'économie de marché à partir des années 90. Le secteur public cède progressivement la place au secteur privé. Cependant nous pouvons noter un décalage entre les juridictions et les réalités du terrain. Ainsi, les nouveaux instruments d'urbanisme qui, théoriquement, instituent une gestion plus économique du sol et intègrent de nouveaux acteurs, peuvent dans le cadre de la nouvelle loi foncière, contribuer à la durabilité de la ville. Mais insuffisamment appliqués sur le terrain, leur rôle est loin d'être efficace. Enfin, le développement et la croissance des services et commerces privés, par des formes de localisations périphériques de plus en plus éloignées du centre de la ville et ne répondant à aucune rationalité, accentuent encore davantage les problèmes de dysfonctionnement entre lieux de résidence et lieux d'achats.

Cette deuxième phase d'urbanisation de la capitale touche surtout les zones ouest d'Alger.

La croissance urbaine d'Alger, d'abord vers l'est puis vers l'ouest et le sud ouest, se traduit donc par un étalement spatial et un éclatement de la ville et met en exergue des phénomènes de ségrégation et de différenciation.

Cette périurbanisation de la capitale est marquée par deux faits majeurs : le nouvel habitat de type informel et les nouvelles centralités.

L'habitat informel qui prend dans certains cas, des proportions spatiales assez importantes, est soit de standing avec des villas de luxe, soit bidonvillisé, occupant illégalement des terrains à vocation agricole qui se caractérisent par un environnement assez négatif : problèmes de transport et de liaison aux infrastructures existantes, viabilisation très souvent inexistante, absence ou faiblesse d'équipements et de services...

Photo 1 : Habitat précaire à «El Djazirz » -2004



Photo : A. Benazzouz-Belhai

Photo 2 : Habitat précaire sur les deux rives de l'Oued El Hamiz - 2004



Photo : A. Benazzouz-Belhai

La libéralisation de l'économie aura aussi comme importante conséquence, le développement des services et des commerces qui, face à la saturation des espaces centraux, ou à leur relatif vieillissement se localisent de plus en plus sur les espaces périphériques, participant ainsi à l'étalement et à l'éclatement des agglomérations urbaines. Ces activités présentent dans beaucoup de cas des localisations spontanées et irrationnelles, inégalement réparties dans l'espace et éloignées des centres de décisions et des grands axes de desserte. De plus elles constituent davantage des centralités formelles, que des centralités fonctionnelles.

Photo 3 : Centre commercial périphérique d'El Hamiz - 2003



Photo : A. Benazzouz-Belbai

4. Les recompositions spatiales et le développement durable

Les Plans⁷ qui se sont succédés depuis 1962 à Alger n'ont pas eu les effets escomptés par rapport aux objectifs assignés et ont tous enregistré les mêmes défaillances. Ils ont été vite déphasés par rapport au développement socio-économique, car le plus souvent basés sur des études préalables aléatoires et de données peu fiables ignorant la réalité du terrain et se sont aussi heurtés à la non maîtrise publique du foncier soumis à une très forte spéculation.

⁷ POG, PUD, PDAU, GPU.

Et surtout, ces plans n'ont pas pris en considération la problématique des formes urbaines dans une perspective durable, car ils n'ont pas intégré les principes de préservation et de protection de l'environnement ainsi que le respect des priorités à la fois sociales, économiques et environnementales.

Photo 4 : Dégradation du cadre de vie et de l'environnement parking du centre commercial «Dubai»



Photo : A. Benazzouz-Belbai

Photo 5 : Menace de la périurbanisation sur les terres agricoles «Quartier Rassanta - 2004»



Photo : A. Benazzouz-Belbai

Photo 6 : Décharge sauvage dans les lotissements de Bab Ezzouar - 2003



Photo : A. Benazzouz-Belbai

Alors se pose à nous la question à savoir si les exigences nouvelles et croissantes sur le plan économique, social et culturel peuvent être conciliées avec les exigences du développement durable urbain ? Comment envisager la gestion intégrée du système de centralités urbaines, de la fonctionnalité des espaces, des réseaux de transports et de l'utilisation des sols, et comment les formes urbaines peuvent-elles émerger dans ce contexte ?

Pour arriver à une gestion intégrée de la capitale algérienne dans une perspective de développement durable urbain, l'accent doit être mis plus particulièrement sur trois objectifs :

- Développement de centralités urbaines

La structure urbaine d'Alger s'orientant de plus en plus vers une structure polycentrique, il s'agirait de contribuer au développement de cette structure, avec le développement d'équipements d'agglomération et de services de proximité au niveau de chaque centre. Les différents pôles par une spécialisation performante (technopoles, recherche innovation, pôle à caractère commercial, d'activités spécifiques, d'équipements et de services...) et une bonne répartition sur l'ensemble du territoire de l'agglomération permettraient de réduire les déplacements, d'améliorer la desserte, de réduire les inégalités. Ces pôles deviendraient alors des espaces stratégiques pour l'ensemble de l'agglomération et permettraient de mieux agir sur la forme urbaine.

- fonctionnalité des espaces

En remédiant à la pauvreté des espaces publics centraux et des parcs urbains, il s'agirait d'améliorer la qualité de vie et d'attractivités des espaces. L'effort doit être aussi mis sur le renouvellement urbain des franges et des espaces dévalorisés, le renforcement et la préservation des identités des différents territoires.

- réseaux de transports et utilisation des sols

Développement d'un réseau de transport en commun performant de façon à réduire les déplacements individuels.

Conclusion générale

Si à l'échelle macro-spatiale, Alger continue à s'urbaniser et à s'étendre par de nouvelles zones habitées mais rattachées à la ville-centre sur le plan fonctionnel, à l'échelle micro-spatiale, elle se désurbanise, c'est à dire que ses zones trop denses et son centre perdent leur population en faveur d'espaces nouveaux, partiellement urbanisées et qui sont les périphéries. La désurbanisation est en fait le déplacement de la population à partir d'une zone urbaine caractérisée par des densités fortes de population et de bâti et dans laquelle s'expriment une culture et une manière d'être et de se comporter à l'intérieur d'une collectivité, vers une zone qui n'est plus un espace rural, mais qui n'est pas encore un espace urbain.

A des localisations centrales où les services tertiaires occupent en grande majorité des immeubles mixtes (résidence et tertiaire) et privilégiant les contacts et les possibilités de communication, la présence d'équipements collectifs et d'institutions supérieures de gestion et de finance, tout en étant capable de payer des loyers conséquents, s'ajoutent donc et de plus en plus des localisations à la périphérie où le développement de l'urbanisation a favorisé l'émergence de quartiers nouveaux, offrant soit des immeubles de bureaux (mais encore peu nombreux), soit de grandes villas confortables, détournées de leur vocation résidentielle initiale et louées à prix forts.

Beaucoup plus que les nouveaux instruments d'urbanisme, la nouvelle loi foncière de 1990, par la réhabilitation de la propriété privée et l'introduction de nouveaux acteurs a donné le feu vert à une série de dispositions importantes et a accéléré le processus de recomposition spatiale. L'inflation des prix fonciers et la rareté des terrains en milieu urbain ont un rôle important sur les nouvelles formes d'urbanisation, avec étalement de la ville, fragmentation du tissu et apparition de nouvelles centralités beaucoup plus formelles que fonctionnelles.

La recomposition spatiale de la capitale est un processus largement entamé et touche aussi bien ses composantes humaines, économiques que physique et environnementales.

Malheureusement, nous pouvons constater qu’en l’absence d’un cadre réglementaire adapté et d’orientations précises et devant les phénomènes actuels du développement urbain et aux formes qu’il revêt, les principes du développement durable et de la protection des populations, du cadre bâti et de l’environnement ne sont la plupart du temps pas pris en charge.

Bibliographie

Benazzouz Belhai, Atika, *Impact de l’étalement urbain d’Alger sur la périphérie est. Cas des communes de Bab Ezzouar, Bordj El Kiffan et Dar El Beida.*

Mémoire de magister, Juin 2005, USTHB-Alger.

Djelal, Nadia, *Équipements tertiaires et espaces urbains à Alger.*

Annales de géographie, Nov/Dec 2001, n° 622, Armand Colin, pp. 673-679.

Office National Des Statistiques, 1999, *Recensement général de la population et de l’habitat 1998, les principaux résultats de l’exploitation exhaustive*, Alger, ONS.

Prenant, A., « D’où l’aggravation des contrastes sociaux à travers une extension spatiale et un « freinage » démographique différencié dans la nébuleuse urbaine d’Alger », *Actes du colloque international « Alger, lumières sur la ville »*, 2002, pp.386-403.

Saidouni, M., *Éléments d’introduction à l’urbanisme. Histoire, méthodologie, réglementation*, Alger, Casbah, 2000.

Souiah, S., « Mobilité résidentielle entre les recensements de 1987 et 1998. Le cas de la région algéroise », *Actes du colloque international « Alger, lumières sur la ville »*, 2002, pp.405-418.